

des pauvres, ennemis de la veuve et de l'orphelin : ils sont réellement ces mauvais pasteurs d'Israël dont les anciens prophètes et Jésus-Christ lui-même ont dit : *Malheur à eux.*"

C O R R E S P O N D A N C E .

M. L'ÉDITEUR,

J'ai lu avec intérêt les divers articles de vos correspondants sur l'utilité des sociétés de tempérance. Certainement, les théories qu'ils contiennent sont des plus salutaires, et personne n'en peut contester les avantages.

Si je parcours les siècles les plus reculés, je remarque que la tempérance fut, chez toutes les nations, un principe de vie, comme aussi l'intempérance fut un principe de mort.

Les enfans des hommes comme les enfans de Dieu eurent le vice de l'intempérance et de l'ivrognerie en abomination. Lycourge défendit aux Lacédémoniens de se laisser aller à l'intempérance.

"Lycourge pourvut, dit Plutarque, à ce qu'aucun Lacédémonien ne se livrât à la gourmandise, en son particulier. C'est pourquoi il régla que tous, sans distinction, useraient d'une table commune et frugale ; il ne permettait à personne de prendre de la nourriture chez lui avant de se rendre au repas commun, et aussi s'observaient-ils sévèrement les uns et les autres, et si quelqu'un ne buvait point ou ne mangeait point avec eux, ils se riaient de lui et s'en moquaient comme d'un intempérant et d'un homme qui méprisait le commerce des autres."

Le fils d'Amos, Isaïe, rempli de l'Esprit de Dieu, menace des plus terribles malheurs les intempérans et les ivrognes. "Væ qui consurgitis manè ad ebrietatem sectandam et potandum usque ad Vesperam ut vino æstuetis." Malheur à vous qui vous levez dès le matin pour vous plonger dans les excès de la table et pour boire jusqu'à ce que le vin vous échauffe par ses fumées. "Væ qui potentes esis ad bibendum vinum et viri fortes ad miscendam ebrietatem." Malheur à vous qui êtes puissans à boire et vaillans à vous enivrer.

Plus tard l'Apôtre des nations défendit aussi tout excès de boisson parce que cela conduit à l'impudicité. "Et nolite inebriari in vino in quo est luxuriosa."

Et de nos jours, où est la tribune sacrée qui n'a pas répété, comme autrefois les anathèmes lancés contre le vice de l'intempérance ? Surtout depuis douze mois, où est la paroisse pour qui les sages et salutaires lois de la tempérance n'aient point été promulguées ?

Toutefois ce remède que le ciel a donné à la terre pour guérir ses blessures, bien qu'il ait été appliqué à tous, n'a profité qu'à quelques-uns. De même qu'autrefois, le peuple juif, de retour de la captivité, ignorant tout le livre de la loi perdu pour lui depuis longtemps et tombé presque dans l'oubli, fond en larmes à la première lecture que lui en fit le pieux Esdras, se frappe la poitrine et revient de ses égaremens ; puis, loin de se corriger s'endurcit dans la suite par la lecture journalière de cette même loi, qu'il avait connue, de même le peuple canadien, éclairé par les saintes lois de la tempérance perdues pour lui, reconnaît ses erreurs, se frappe la poitrine ; mais